



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

20 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR AGRICULTURE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **Mme RYCKMANS**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 5-VI (S.E. 1974) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Jeunesse et de l'Education permanente a consacré le 4 juin 1974, une séance à l'examen du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Agriculture, Titre I, Partie II — Education permanente, Section I, Chapitre I (1).

Exposé du ministre.

Le ministre de l'Agriculture explique que l'article 44.20 de la Partie I a fait l'objet d'une réduction de crédit de 3.000 francs. L'article 12.22 de la Partie II a fait l'objet d'une réduction de 72.000 francs dans le cadre des mesures restrictives prises par le gouvernement.

Discussion générale et discussion des articles.

Après avoir entendu les explications du ministre, la commission n'a pas estimé devoir entamer une discussion à propos des réductions proposées.

Vote sur l'ensemble.

La commission, à la demande du président décide de passer au vote sur l'ensemble du chapitre I de la section I de la Partie II — Education permanente du Titre I du secteur Agriculture.

Ce chapitre est adopté par 5 voix pour et 8 abstentions.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur,

Mme G. RYCKMANS.

Le Président,

G. CLERFAYT.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : M. Clerfayt (président), M. Bourgeois, Mme Brenez, MM. Burgeon, Cornet d'Elzius, Dejardin, Gillet J., Helguers, Herbage, Maes, Pêtre, Mme Petry, Mme Ryckmans (rapporteur) et M. Stassart.